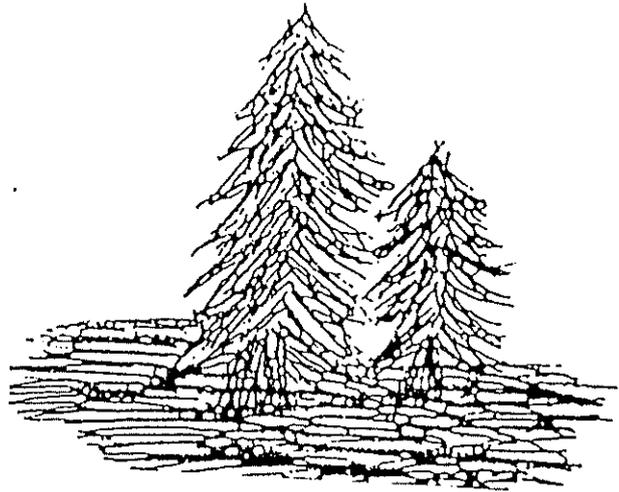


SAINT-ROMAIN-LACHALM

ECHOS

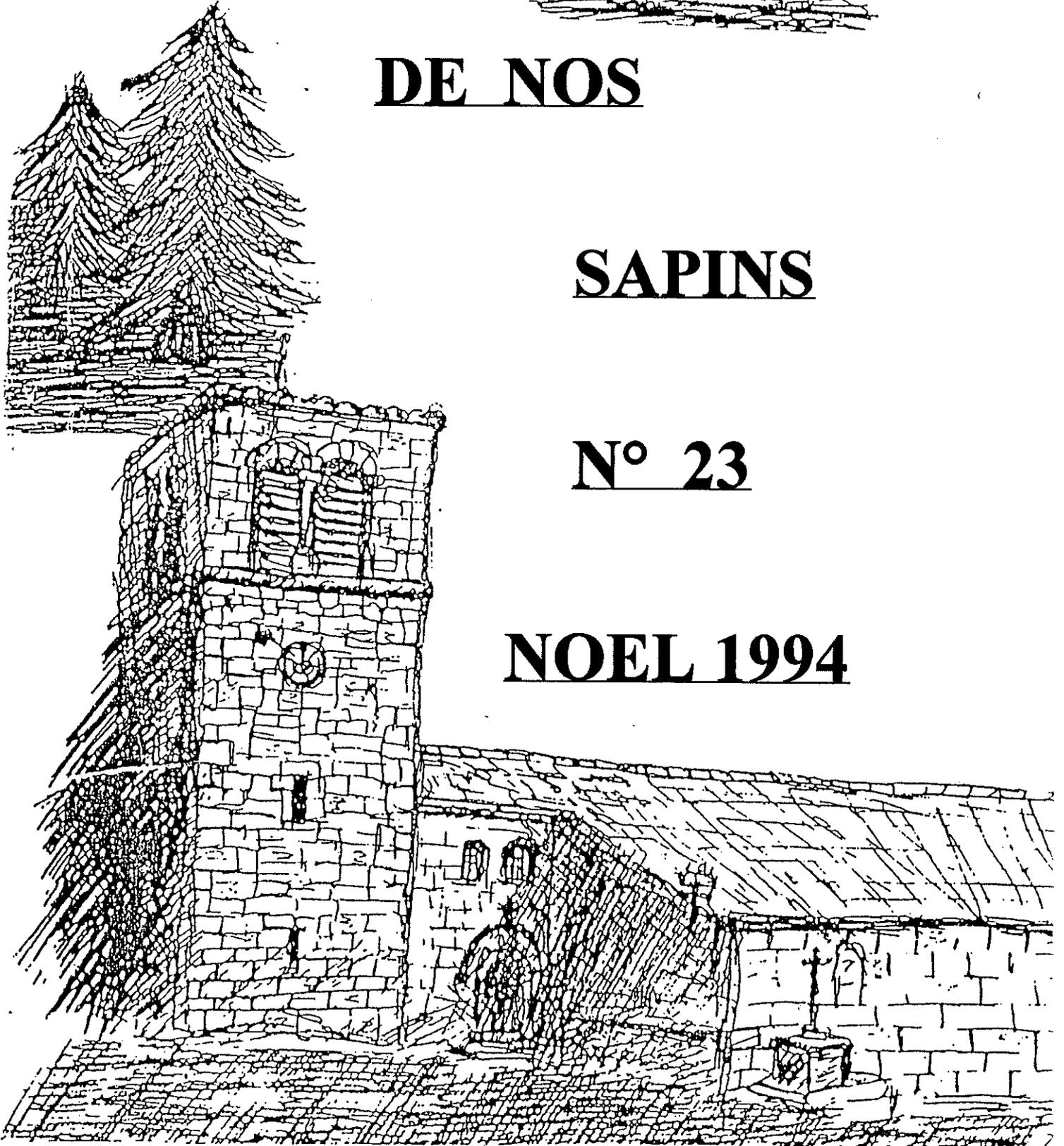


DE NOS

SAPINS

N° 23

NOEL 1994



SERVICES MUNICIPAUX

SECRETARE DE MAIRIE : Madame GUILLAUMOND Nicole

Le Secrétariat de Mairie est ouvert :

- le lundi : de 14 H à 16 H
- le mardi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H
- le jeudi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H
- le vendredi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H
- le samedi : de 9 H à 12 H

Téléphone de la Mairie : 71.61.00.08

Téléphone des Pompiers : 71.61.05.60

MAIRE : M. DU PELOUX G. Téléphone : 71.61.03.29

Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H

ADJOINTS : M. CLAPEYRON Louis Téléphone : 71.61.09.48

Mme PAULET Martine 71.61.17.68

M. CIGLOTTI Olivier 71.66.23.59

Permanence tous les samedis de 10 H à 12 H

En cas d'urgence ou de besoin, les adjoints sont à votre disposition.

ASSISTANCE SOCIALE : Permanence tous les jeudis de 9 H à 10 H en Mairie

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

VOIRIE ET BATIMENTS COMMUNAUX :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. CHARRAS J.
- . M. EPALLE C.
- . M. MANEVY M.
- . M. RASCLE M.

URBANISME :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme PAULET M.
- . M. CLAPEYRON L.
- . M. EPALLE C.
- . Mme RASCLE R.

BUDGET ET FINANCES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. BRUNON J.
- . M. CIGLOTTI O.
- . M. DIGONNET H.
- . Mme THEVENET M.C.

ECOLES, AFFAIRES SOCIALES

ET CULTURELLES :

- . M. DU PELOUX G.
- . Mme THEVENET M.C.
- . M. BRUNON J.
- . M. CHARRAS J.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme RASCLE R.

LOISIRS ET VIE ASSOCIATIVE :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGLOTTI O.
- . M. CROZE A.
- . M. DIGONNET H.
- . M. GUILLAUMOND J.
- . M. MANEVY M.

BULLETTIN ET INFORMATIONS

MUNICIPALES :

- . M. DU PELOUX G.
- . M. CIGLOTTI O.
- . Mme PAULET M.
- . Mme RASCLE C.
- . Mme THEVENET M.C.

LE MOT DU MAIRE

En cette veille de Noël, c'est vers nos enfants de ST-ROMAIN que vont mes pensées.

Ils sont probablement 120 de moins de 12 ans : bébés à la maison, enfants des classes maternelles et primaires, à l'école du Bourg comme à celle de Lichemialle. Ils sont la vie et la joie de toutes les familles de la Commune. Aujourd'hui, ils sont heureux car NOEL c'est leur fête. Toutes ces crèches, tous ces sapins qui ornent nos maisons sont comme un lien secret entre tous, entre parents, grands-parents et enfants mais aussi entre toutes les familles de ST-ROMAIN. *BON ET JOYEUX NOEL à tous*, sans oublier bien sûr ceux qui resteront seuls ou malades ; nous pensons à eux. Merci aussi à notre Comité des Fêtes qui, selon sa belle tradition, a distribué de nombreux colis de Noël et, avec ces colis, a apporté à beaucoup une marque de chaleureuse amitié.

Et puis, dans quelques jours ce sera le NOUVEL AN. J'adresse ici à toutes et à tous, à vos familles et à vos enfants, mes meilleurs voeux pour une bonne année 1995. Qu'avec la paix et la joie, elle vous apporte aussi la force de surmonter les difficultés qui peuvent surgir.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

Je serai heureux de vous retrouver nombreux à notre REUNION ANNUELLE D'INFORMATION qui aura lieu à la Salle des Fêtes

le DIMANCHE 8 JANVIER à 11 H

Elle sera suivie d'un apéritif général au cours duquel nous pourrons échanger nos voeux.

A BIENTOT A TOUS.



LES COMPTES PREVISIONNELS DE LA COMMUNE POUR 1994

Comme chaque année vous trouverez ci-après les comptes probables de l'exercice qui s'achève. Ils résultent du budget supplémentaire 94 qui a été voté par le Conseil Municipal le 25 Novembre dernier :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Les Recettes :

- Impôts locaux sur les ménages	471.000 F
- " " taxe professionnelle	425.000 F
- Redevances pour ordures ménagères	93.000 F
- Allocations compensatrices de l'ETAT	
- sur taxe d'habitation	19.000 F
- sur taxe professionnelle	59.000 F
- Dotation globale de fonctionnement de l'ETAT	982.000 F
- " de solidarité rurale	46.000 F
- Revenus immeubles et salle des fêtes	67.000 F
- Intérêts financiers reçus sur nos créances	16.000 F
- Résultats 1993 reportés	73.000 F
- Divers	88.000 F
	<hr/>
	2.339.000 F

b) Les Dépenses :

- Personnel gestion générale et fournitures	633.000 F
- Entretien, électricité, eau, assurances	294.000 F
- Intérêts financiers sur nos dettes court terme	39.000 F
- " " " " " long terme	182.000 F
- Participations et contingents	335.000 F
- Impôts et taxes	87.000 F
- Divers	41.000 F
- Excédent économisé pour INVESTISSEMENTS	728.000 F
	<hr/>
	2.339.000 F

Par rapport au budget primitif du début de l'année :

- . les recettes ont augmenté de 126.000 Frs (+ 5,7 %)
- . les dépenses courantes se sont accrues de 77.000 Frs (+ 5 %) permettant d'augmenter l'excédent économisé pour investissements de 49.000 Frs (+ 7,2 %).

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Les Recettes :

- Subventions divers (voirie et bibliothèque, informatique)	190.000 F
- " sur EGLISE	72.000 F
- " sur MAIRIE et POSTE	110.000 F
- Remboursement TVA 92 et taxe d'équipement	298.000 F
- Prélèvement sur recettes de fonctionnement	727.000 F
- Amortissements	10.000 F
- Emprunts court terme sur TVA 1993	300.000 F
- " " " " " 1994	330.000 F
- " sur subventions du Département (10 ans à 5,97 %)	500.000 F
- " long terme 15 ans à 6,40 %	750.000 F
- Ventes d'immeuble	175.000 F
- Recouvrements de créances sur subventions du Département	107.000 F
- " " D.S.R.	191.000 F
- " " diverses	19.000 F
	<hr/>
	3.779.000 F

b) Les Dépenses :

- Déficit d'investissement 93 reporté	44.000 F
- Remboursement d'emprunts court terme sur TVA 92	270.000 F
- " " long terme	321.000 F
- Achat de terrains	42.000 F
- Achat immeuble PERRIER (Annuité)	50.000 F
- Matériel des pompiers	55.000 F
- " divers	53.000 F
- Mobilier et machines pour MAIRIE	174.000 F
- Travaux sur bâtiment divers	25.000 F
- " sur EGLISE (levée des garanties)	38.000 F
- " sur MAIRIE-POSTE	1.940.000 F
- Travaux divers de voirie	405.000 F
- Eclairage public	94.000 F
- Aménagement terrain de sport	73.000 F
- Terrain CALVAIRE et allées CIMETIERE	30.000 F
- Passage souterrain GAUTHIER	89.000 F
- Affectation INVESTISSEMENTS et ASSAINISSEMENT	26.000 F
- " " Bibliothèque	50.000 F
	<hr/>
	3.779.000 F

Les dépenses d'investissements sont très importantes ; les travaux du nouvel ensemble MAIRIE-POSTE en constituent l'élément principal qui vous est détaillé dans le paragraphe ci-après.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX MAIRIE-POSTE-APPARTEMENT

L'ensemble de tous ces travaux, honoraires d'architecte inclus, s'élève à 2.050.000 Frs hors taxes. Sur cette somme la prise en charge de l'appartement par l'O.P.A.C. (anciennement HLM) représente 320.000 Frs, laissant donc à la charge de la Commune - pour l'ensemble MAIRIE et POSTE - un montant de 1.730.000 Frs, hors taxes. Sur ce total nous avons reçu les aides suivantes :

- le Conseil Général de Haute-Loire nous a accordé une subvention de 600.000 Frs, payable en 10 annuités de 60.000 Frs chacune.

- l'Etat, par le canal de la Dotation Globale d'Équipement - et pour ce qui concerne les abords et extérieurs de la Mairie - nous a accordé une dotation de 82.000 Frs.

- la Poste enfin nous a attribué une aide de 41.000 Frs.

Après ces différentes aides - à hauteur de 723.000 Frs - la dépense nette pour la Commune est de 1.007.000 Frs, soit un peu moins de la moitié des dépenses totales engagées.

Pour être tout à fait clairs et complets, il nous faut ajouter à ces travaux les dépenses de mobiliers et matériels de bureau qui s'élèvent au total à 150.000 Frs hors taxes, dont 105.000 Frs pour l'ensemble "mobilier et table du Conseil".

Nous espérons que ces chiffres permettront à chacun d'entre vous de porter une appréciation claire sur ces travaux importants, mais engagés par votre Conseil avec le souci constant du meilleur équilibre possible entre la qualité des travaux et leur coût pour la Commune.

Y avons-nous réussi ? ... A chacun d'entre vous d'en juger.

APPRENONS A MIEUX CONNAITRE NOTRE COMMUNE

OU EN EST NOTRE ENDETTEMENT ?

Après les gros investissements de ces 4 dernières années - un peu plus de 4 millions de francs hors taxes pour la restauration de l'EGLISE et le nouvel ensemble MAIRIE-POSTE - certains d'entre vous s'interrogent sans doute sur notre situation financière et particulièrement sur le niveau de notre endettement à long terme. Vous en trouverez dans le tableau ci-après les principaux chiffres caractéristiques.

Remarquons au préalable que si nous enregistrons bien sûr l'endettement résultant de nos emprunts, nous enregistrons également des créances qui viennent réduire d'autant notre dette. C'est ainsi que si les emprunts long terme contractés en 93 et 94 ont été importants (1.800.000 Frs) les créances inscrites ont été elles aussi importantes (1.066.000 Frs) ; elles représentent les subventions en annuités du Département : 466.000 Frs pour l'Eglise et 600.000 Frs pour la Mairie - Poste

La vraie mesure de notre situation est donc celle de notre ENDETTEMENT NET (Dettes-Créances).

Des chiffres du tableau on peut tirer quelques remarques simples :

- Notre endettement fin 93 était à un niveau historiquement très bas
- Malgré les gros emprunts des 2 dernières années notre dette nette à fin 94 est exactement la même que celle de fin 82, il y a 12 ans.
- Exprimée en francs / habitant (2.420 Frs) elle est moins de la moitié de la dette moyenne des Communes de moins de 700 habitants et moins du tiers de la moyenne générale des Communes du Département.
- Exprimée en année de budget de fonctionnement (0,75 année) elle est à un niveau presque 3 fois inférieur à cette même moyenne des Communes (2,1 années en 1992)

Selon tous ces critères, on peut donc estimer que notre endettement net comparé à celui de la majorité des Communes, reste faible et, en tous cas, raisonnable.

ENDETTEMENT LONG TERME - CAPITAL RESTANT DU EN FIN D'ANNEE

<u>RESTE DU EN FIN D'ANNEE</u>	Fin 1982	Fin 1993	Fin 1994
S/ dette brute contractée avant le 1.1. 83	2.818.000	834.000	613.000
S/ T.V.A. Usine DSR à rembourser au Trésor Public	361.000	28.000	-
S/ TOTAL DETTE BRUTE d'avant le 1.1.83	3.179.000	862.000	613.000
S/ TOTAL DETTE BRUTE contractée entre le 1.1.83 et le 1.1.93		408.000	343.000
S/ EMPRUNTS 1993 280.000 Frs sur 10 ans (taux variable)		280.000	261.000
S/ EMPRUNTS 1993 320.000 Frs sur 15 ans (taux variable)		320.000	307.000
S/ EMPRUNTS 1994 300.000 F s/ 10 ans à 5,65 %			289.000
200.000 F s/ 10 ans à 6,50 %			193.000
400.000 F s/ 15 ans à 6,30 %			396.000
300.000 F s/ 15 ans (taux variable)			300.000
TOTAL DETTE BRUTE Fin d'année	3.179.000	1.870.000	2.702.000
TOTAL DES CREANCES Fin d'année	1.479.000	1.340.000	1.017.000
TOTAL ENDETTEMENT NET en fin d'année	1.700.000	530.000	1.685.000
<u>ENDETTEMENT en année de budget de fonctionnement</u>			
- St-Romain	2,0 années	0,25 années	0,75 années
- Moyenne des Communes Hte-Loire		2,1 années	-
<u>ENDETTEMENT NET en Francs/Habitant</u>			
- St-Romain	2.650	760	2.420
- Moyenne des Communes Hte-Loire moins de 700 habitants		5.300	
- Moyenne toutes Communes Hte-Loire		8.150	

LA SOCIETE D.S.R. A RULLIERES

Il y a 15 ans à cette même époque, la Société D.S.R. voyait le jour et ses actionnaires signaient avec la Commune de St-Romain (Mr CHAUSSE Maire) un contrat qui les liaient ensemble pour 15 ans.

La Commune construisait sur ses fonds une usine de 1.000 m2 couverts, qu'elle vendait en location - vente sur 15 ans à D.S.R..

C'était pour le Conseil Municipal de l'époque un engagement important puisque les sommes mises en jeu équivalaient à près de 2 années de budget.

C'était pour D.S.R. le début d'une aventure, elle aussi importante. Pendant la construction de l'usine, la Société démarrait de façon originale dans les sous-sols de la maison GUILLAUMOND où furent employés ses premiers ouvriers. Malgré l'abandon en cours de route de certains actionnaires, D.S.R. a connu alors un développement continu, spécialement depuis 1985. Elle dispose aujourd'hui d'un parc de machines très modernes et performantes et emploie une trentaine de personnes dont beaucoup habitent St-Romain.

Elle s'est acquitée il y a quelques semaines de la dernière annuité due à la Commune ; elle est donc depuis chez elle, pleinement propriétaire de ses 10.000 m2 de terrain et ses 1.200 m2 de bâtiments couverts.

Nous sommes heureux de dire ici à Monsieur BEAL un grand bravo. Aidé de ses collaborateurs et avec tout son personnel, il a su conduire à bon port la barque D.S.R. tout au long d'une longue navigation de 15 années au cours desquelles les difficultés n'ont pas manqué.

Nous souhaitons à tous de longues années encore et une bonne prospérité,

VIVE D.S.R. !

CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DES "3 RIVIERES"

A l'initiative de plusieurs Conseillers Généraux, il nous a été proposé de participer à la création d'un Syndicat Intercommunal regroupant toutes les Communes situées sur les bassins versants des 3 rivières du LIGNON, de la DUNIERE et de la SEMENE : c'est un vaste territoire qui réunirait les 36 Communes des 6 Cantons de FAY, TENCE, MONTFAUCON, ST-DIDIER, STE-SIGOLENE et YSSINGEAUX, représentant une population totale de 46.000 habitants.

A travers ce large regroupement, l'objectif premier du Syndicat est : la protection, la valorisation et la promotion du patrimoine naturel bâti et culturel des bassins versants de ces 3 rivières. Il constituerait un interlocuteur unique pour traiter des problèmes parfois difficiles tels que : barrage de LAVALETTE et Ville de ST-ETIENNE, EDF, etc ... Il pourrait également entreprendre des actions communes pour le développement du "gisement touristique" que constitue cette vaste et belle région, pouvant être en particulier le maître d'ouvrage dans le cadre de projets de développement dans lesquels il pourrait bénéficier de financements régionaux, nationaux ou européens.

C'est un vaste chantier pour les prochaines années. Votre Conseil Municipal, convaincu que "Groupés, nous pouvons faire beaucoup" a donné son accord pour la participation de la Commune à ce Syndicat qui, sauf imprévu, pourrait voir le jour pour la fin de cette année. Nous auront sûrement l'occasion d'en reparler dans nos prochains bulletins.

CARTE COMMUNALE

Notre carte communale, établie en 90 et 91 après de nombreuses réunions, avait été approuvée par le Conseil Municipal le 1er Juillet 91 et validée par le Préfet par un arrêté du 23 Juillet. Sa validité étant de 4 ans, elle arrive donc à échéance dans quelques mois. Le Conseil se préoccupe donc de ce prochain renouvellement pour lequel plusieurs réunions sont programmées dès le mois de Janvier 95 avec les administrations compétentes (Directions départementales de l'Equipement et de l'Agriculture). Pour notre Commune, qui connaît toujours un développement certain, l'actualisation de ce document pour 4 nouvelles années est un travail important qui doit être conduit avec soin.

Ceux d'entre vous qui auraient des questions à poser ou des suggestions à formuler, peuvent le faire auprès du Maire, des adjoints ou des Conseillers. Dans la mesure où elles sont compatibles avec les réglementations générales en vigueur, elles seront présentées à la Commission qui pourra ainsi en délibérer.

NOUVEAUX TARIFS COMMUNAUX POUR 1995

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil a voté les tarifs communaux pour l'année prochaine :

- . Concessions au cimetière : 1.300 Frs/m2 en concessions perpétuelles
600 Frs/m2 en concessions trentenaires

- . Locations Salle des Fêtes :
 - Habitants de St-Romain 500 Frs
 - Résidents secondaires 1.050 Frs
 - Non résidents sur la Commune 1.700 Frs

- . Droits d'inhumation Forfait de 500 Frs

- . Redevances pour ramassage d'ordures ménagères :
 - Personnes seules 110 Frs (inchangé sur 94)
 - Ménages et familles 245 Frs

- . Branchements à l'égout Forfait de 2.650 Frs (regard compris)

INAUGURATION DE L'ENSEMBLE MAIRIE-POSTE-APPARTEMENT

Ce dimanche 27 Novembre dernier était un grand jour pour la Commune qui inaugurait officiellement sa nouvelle Mairie, sa Poste et le nouvel appartement de l'O.P.A.C. (ex H.L.M.). Nombreux étaient ceux qui avaient répondu à notre invitation et ont honoré par leur présence cette cérémonie : Monsieur Jacques BARROT, Président du Conseil Général ; Monsieur le Sous-Préfet ; Monsieur Jean PRORIOL, Député et Président de l'O.P.A.C. ; Monsieur le Sénateur CHAMBRIARD ; Messieurs MARCON, JANUEL et Régis PLOTON, Conseillers Généraux ; de nombreux Maires des Communes voisines ainsi que Monsieur MAHINC, Directeur de l'O.P.A.C. ; Madame GRECARD, Directrice du Groupement Postal ; Monsieur BOUDIGNON, Percepteur de St-Didier ; Monsieur BROUILLAT, Architecte du projet ainsi que les Entreprises et Artisans étaient eux aussi nombreux.

Respectant la tradition, Monsieur le Maire a bien entendu coupé le ruban symbolique, ouvrant ainsi le passage à nos invités pour une visite commentée des nouvelles installations. La table du Conseil, oeuvre de notre jeune ébéniste Patrice PLOTON, fut particulièrement admirée et son auteur félicité par de chaleureux applaudissements. A la Poste, les invités étaient accueillis par Mme GRECARD, Directrice du Groupement Postal et bien sûr, Monsieur GARDETTE, notre fidèle receveur. Après ces visites tous se dirigeaient vers la Salle des Fêtes où attendaient déjà de nombreux habitants de la Commune.

Après un accueil en musique par la Société "LE BON AIR", toujours fidèle à nos manifestations, Monsieur le Maire saluait toutes les personnes présentes et remerciait tous ceux qui avaient concouru à cette belle réalisation : Conseil Municipal, apporteurs d'aides financières, architecte, entrepreneurs et artisans. Nous reproduisons ici la fin de son allocution où il soulignait tout particulièrement les concours de nombreuses bonnes volontés communales pour parachever ce beau bâtiment et en faire une MAIRIE chaleureuse et accueillante à tous où chaque habitant se sente bien chez lui :

"C'est ainsi que nous avons voulu faire de notre Salle du Conseil un lieu privilégié d'accueil et de mémoire. Vous avez pu tout à l'heure y admirer notre superbe table du Conseil ; elle est la création exclusive et l'oeuvre de notre jeune ébéniste Patrice PLOTON auquel je veux redire ici notre fierté pour ce travail que je qualifie sans risque d'oeuvre d'art. Elle honore notre Mairie et notre Commune et tu peux toi aussi en être fier, mon cher Patrice. Je te redis notre très chaleureux merci.

Nous avons pu également mettre en valeur 2 oeuvres d'un enfant de St-Romain, Jean BERGER, forgeron de profession. Avec une grande habileté et une grande finesse il avait en son temps réalisé ces 2 maquettes de l'Eglise de St-Romain et de la Chapelle du Brignon. Notre ami Henri DIGONNET les a parfaitement et habilement restaurées ; qu'il en soit lui aussi remercié.

Avec le concours amical des anciens Maires et de leurs familles nous avons pu également orner notre salle des photos-portraits des 8 Maires qui se sont succédés à la tête de la Commune entre 1838 et 1983. Nous gardons ainsi le souvenir de ces hommes qui, durant ces 145 années, chacun avec son tempérament et les moyens de son époque, ont façonné notre ST-ROMAIN d'aujourd'hui.

Je veux exprimer ici nos remerciements aux 2 anciens Maires présents :

- Mr Marcel CHAUSSE, Maire pendant 12 ans de 1971 à 1983
- Mr Firmin CHOMARAT, Maire pendant 12 ans de 1959 à 1971
- à Madame DUPLAY qui nous a remis la photo de son père, Mr Joseph VIALLAT, Maire pendant 15 ans de 1944 à 1959
- à Mr Gabriel BERGERON pour la photo de son grand-père, Mr Jean-Baptiste BERGERON, Maire pendant 7 ans de 1935 à 1942
- à Mr Emile BOUDAREL qui nous a autorisés à reproduire le portrait-photo de son arrière grand-père Mr Jean BOUDAREL, Maire pendant 21 ans entre 1861 et 1884.

Les 3 autres portraits sont des membres de ma famille :

- James DU PELOUX, mon arrière arrière grand-père, Maire pendant 21 ans entre 1838 et 1861.
- Joseph DU PELOUX, mon arrière grand-père, Maire pendant 17 ans entre 1874 et 1899
- et enfin Jacques DU PELOUX, mon grand-père, Maire pendant 36 ans de 1899 à 1935

Nous avons pu également retrouver 2 précieux documents-photos :

- une photo remise par Rosa RASCLE, des anciens combattants 14-18 à l'occasion d'un de leurs premiers banquets ; ils sont tous aujourd'hui décédés, mais nous avons retrouvé tous leurs noms et gardons ainsi leur souvenir.
- une photo enfin qui est une pièce d'histoire : la tentative d'inventaire de l'Eglise de ST-ROMAIN en Mars 1906.

A tous ces documents il faut ajouter une vingtaine de cartes postales extraites des tiroirs de plusieurs habitants. Elles sont anciennes sur le St-Romain du début du siècle. Agrandies et encadrées elles ornent agréablement nos divers bureaux, tandis que 2 grands posters tirés de belles photos de notre compatriote Charles GOUYET décorent les entrées.

Un grand merci encore à tous ceux qui se sont intéressés à la recherche de ces documents et nous ont aidés à les mettre en valeur.

Oui vous avez compris, Mesdames et Messieurs, chers amis ; nous sommes heureux et fiers de notre nouvelle MAIRIE : elle sera bien sûr notre Mairie de l'An 2000, tout en conservant dans ses murs une certaine mémoire du St-ROMAIN d'hier que beaucoup d'entre nous ont connu et aimé.

Je souhaite longue vie à notre nouvelle Mairie et à notre nouvelle Poste et prospérité à ST-ROMAIN."

Après les allocutions, très amicales pour la Commune, de Messieurs Régis PLOTON, Jean PRORIOL, Jacques BARROT et de Mr le Sous-Préfet, tout le monde s'est retrouvé autour d'un grand et beau buffet très bien préparé par Mr et Mme DELORME.

Malgré un temps affreux, une belle journée pour la Commune

LE POINT SUR NOS PROJETS ET TRAVAUX

LOTISSEMENT DE VINÇON ET LOGEMENTS H.L.M.

Notre projet d'extension du lotissement de Vinçon est prêt depuis plusieurs mois déjà. Nous attendions pour le lancer un accord de l'O.P.A.C. (ex Office H.L.M.) pour l'implantation de 2 nouvelles maisons (4 logements). Nous venons d'obtenir cet accord de principe pour un démarrage des constructions à l'automne 95. Sous réserve qu'il n'y ait pas d'imprévus d'ici là, le planning sera le suivant :

- Inscription du projet dans le budget 1995
- Lancement des travaux de 7 lots supplémentaires au printemps 95 (durée prévisible 2 mois)
- Démarrage des 2 maisons à l'automne. Disponibilité des 4 logements printemps-été 96.

Les personnes qui peuvent être intéressées par ces 4 logements ont intérêt à le faire savoir sans trop tarder à Mme GUILLAUMOND, une première liste est déjà ouverte.

AMENAGEMENT CENTRE-BOURG

Après la mise en route de la déviation, la circulation des voitures et camions dans le Bourg a beaucoup diminué, mais notre Centre-Bourg garde son aspect un peu triste d'ancienne "route à grande circulation". Le Conseil Municipal a pensé qu'il fallait étudier la possibilité de redonner à ce Centre-Bourg un aspect plus agréable mais surtout plus convivial : un lieu où il fait bon se retrouver au milieu des commerçants, des écoles, de l'Eglise, de la Mairie ou de la Poste. Un petit groupe de travail est à l'oeuvre depuis quelques temps avec l'aide d'un architecte urbaniste et de la Direction de l'Équipement à Monistrol. Il devrait pouvoir présenter prochainement plusieurs projets, sur lesquels nous pourrions certainement obtenir des aides financières importantes. Une exploration récente de notre réseau d'égoûts par une caméra mobile spécialisée nous a malheureusement révélé son assez mauvais état. Tous travaux d'aménagement de ce Centre-Bourg devront donc nécessairement être effectués en même temps que la réfection partielle de nos égoûts.

Nous aurons bien sûr à décider de tout cela lors de l'examen du budget de 1995.

TRAVAUX A LA MAISON LACOUR

Cet immeuble, propriété du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) abrite depuis de nombreuses années la Bibliothèque et le Club de l'Amitié (nos anciens). Ces 2 organismes occupent le rez de chaussée, tandis que l'étage a été longtemps un logement locatif. Celui-ci ayant été libéré, la Commune avait étudié un projet permettant de donner plus d'aisance au Club de l'Amitié (47 membres dans un peu plus de 20 m² !). Ce projet a dorénavant pris forme ; les travaux sont maintenant engagés pour transférer la Bibliothèque à l'étage et donner ainsi à chacun un espace plus important.

L'ensemble des travaux, y compris un achat de mobilier pour la Bibliothèque, représente un investissement de 125.000 Frs environ hors taxes, sur lequel nous avons obtenu des subventions de 49.000 Frs du Conseil Général et 17.000 Frs de la Région Auvergne.

Sauf imprévu les travaux devraient être achevés courant Février, permettant alors une meilleure installation de chacun.

AGRANDISSEMENT DES VESTIAIRES DU FOOT

Comme chacun d'entre nous les vestiaires du foot ont eux aussi vieilli, tandis que nos équipes de jeunes deviennent plus nombreuses. En accord avec l'E.S.S.R. (Espérance Sportive de St-Romain) un projet d'agrandissement et d'amélioration de ces vestiaires est maintenant en place, les subventions sont demandées et, sauf imprévu, ces travaux seront inscrits au budget 1995 pour exécution au début du printemps. A cette même occasion un filet de protection sera mis en place entre le terrain des jeunes et la route.

SAINT - ROMAIN AU JOUR LE JOUR

A L'ECOLE PRIVEE AU BOURG

A l'occasion des Assemblées Générales de l'O.G.E.C. et de l'A.P.E.L., le point a été fait sur la rentrée scolaire de septembre :

- 34 enfants sont scolarisés en maternelle avec Mademoiselle VALEYRE Nadine dont c'est la 2ème année parmi nous. Elle est aidée cette année encore par Mme BONNEVIALLE Thérèse, au titre d'un contrat C.E.S..

- 40 enfants sont répartis en primaire entre Mademoiselle SUC et Madame MICHEL.

Cette année c'est Mademoiselle CHARRA Mireille qui veille au bon fonctionnement de la cantine et qui surveille également l'étude du soir. Ce premier trimestre qui s'achève a été marqué pour les enfants par deux spectacles :

. le 1er décembre avec un animateur qui leur a présenté un numéro d'automate et un numéro de fakirisme

. le 17 décembre le spectacle de Noël, à la Salle des Fêtes, où parents et amis étaient venus nombreux applaudir les enfants et apprécier les chants et danses préparés par les maîtresses.

Pour la troisième année, les enfants bénéficient de cours de musique donnés par Mr NICOL où ils apprennent le solfège, le rythme et pour les plus grands la flûte.

. Les plus grands, ont, au cours d'une après-midi, été sensibilisés aux problèmes du Tiers-Monde en particulier le TOGO, avec une animatrice de l'Association Euro-Comité.

. Les enfants de la grande section de maternelle au CM2 ont bénéficié de cours de mini-tennis donnés par un professeur de Dunières. Ce qui, nous l'espérons, leur donnera envie de poursuivre ce sport.

DERNIERES NOUVELLES DE L'ECOLE...

Les travaux ont débuté, comme prévu, début novembre. Le déménagement dans les locaux laissés disponibles par la Mairie et la Poste s'est effectué au cours des premiers jours des vacances de la Toussaint. Madame MICHEL et ses collaboratrices ont fourni un travail important, sacrifiant quelques jours de leurs congés, et, avec l'aide de quelques parents ont préparé des locaux le plus accueillants possibles pour la rentrée. Nous sommes conscients des difficultés qu'au cours de cette période transitoire, maîtresses et élèves vont avoir à surmonter et nous les remercions de la gentillesse avec laquelle tous ont accepté cette situation.

Merci également à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal qui ont mis ces locaux à notre disposition, ce qui permet de poursuivre l'activité scolaire de façon acceptable.

Le planning établi devrait nous permettre de réintégrer les classes rénovées au cours des vacances de Printemps. A Noël, la dalle du premier étage sera coulée et il sera possible d'envisager la révision de la toiture avant d'aborder les travaux intérieurs : cloisons, menuiserie, électricité, chauffage, sanitaire,... Les entreprises qui participent à cette rénovation ont pris conscience de l'importance que représentent pour nous les délais et les prévisions budgétaires à tenir. Nos propriétaires, les Soeurs Saint-Joseph, soutiennent notre effort et cherchent à nous aider au maximum. Grâce à des amis compétents, qui nous donnent gracieusement leur appui, nous maîtrisons les problèmes techniques et assurons le suivi des travaux. A tous, nous adressons nos remerciements très sincères.

Au point de vue financement, nous avons envisagé une dépense de 850.000 F T.T.C. et nous pouvions y faire face. Des imprévus, dus à l'Etat de la toiture, nous obligeront à dépasser cette prévision et donc à trouver un financement complémentaire. Nous serons en mesure, dans le prochain bulletin municipal, de fournir un bilan financier complet de cette opération, en indiquant les conséquences sur les budgets de fonctionnement des prochaines années.

Nous savons que tous les habitants de Saint-Romain soutiennent leur école : ils le prouvent, entre autres, dans leur participation au concours de belote et à la kermesse, dont les recettes représentent un apport non négligeable dans les ressources.

Et c'est parce que nous percevons tous ces soutiens que nous sommes certains de surmonter les difficultés que nous rencontrerons et de réaliser une école où maîtres et élèves se sentiront très à l'aise pour réussir leurs tâches respectives.

L' O.G.E.C.

CENTRE AERE 94

Jeudi 1er décembre s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association des Familles Rurales de St-Romain, responsable du Centre Aéré.

Il faut signaler tout d'abord, la déception des responsables devant le petit nombre de familles représentées. Le Centre aéré est organisé dans un seul but : l'intérêt des enfants et de leurs familles. Comment peut-on souhaiter des progrès ou des améliorations dans cette organisation si personne n'accorde un peu de temps à la mise en commun des opinions et à l'élaboration constructive de critiques !

Lors de cette réunion, le bureau a présenté le bilan du Centre, pour 1994 :

. les comptes sont équilibrés

. 41 enfants de 31 familles entre 4 et 14 ans, ont été accueillis et encadrés par 4 moniteurs pendant le mois de juillet ; soit un total de 602 jours de vacances.

. des journées à l'extérieur sont venues pimentées ces temps de bricolage, expression théâtrale ou activités de plein-air :

- les aigles à Marcilly le Chatel
- la piscine à Andrézieux
- la piscine à St-Didier

. les plus grands, au total 20 enfants entre 10 et 14 ans, ont expérimenté pendant 1 semaine les joies du camping sur les bords de la Loire, à Aurec, partageant leur temps entre les tâches domestiques et les sports qui leur étaient proposés : escalade, canoë-kayak, baignade.

La réunion s'est poursuivie par une réflexion sur le Centre 95 :

- . quelles dates retenir (du 03/07 au 28/07/95 ?)
- . doit-on reconduire l'organisation d'un camp "ados" à l'extérieur ? Pour quelle durée ?
- . quelles sorties prévoir ?
- . comment réactualiser nos tarifs ? ...

Il a été procédé ensuite au renouvellement du bureau suite aux départs de Mmes DURIEUX Christiane et DUMOND Christine qui ont été remerciées pour le temps consacré à l'Association.

Mesdames Danielle ZGAINSKI de la Revicole et Jacqueline MOULIN de Capet nous ont fait la joie d'accepter respectivement les responsabilités de trésorière et de secrétaire de l'Association.

C'est donc un bureau avec une énergie renouvelée qui est prêt à se mettre au travail pour préparer l'année prochaine sous la conduite de Madame GUILLAUMOND Christine Présidente et avec la participation de Mme THEVENET Marie Claude.

Le bureau reste à votre disposition pour toute demande ou suggestion et vous assure de son dévouement.

CALENDRIER DES FETES DU 1ER SEMESTRE 1995

. 14 Janvier :	Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)
. 15 Janvier :	Concours de Belote (A.P.E.L. - O.G.E.C.)
. 4 Février :	Bal familial (E.S.S.R.)
. 11 Février :	Soirée costumée (COMITE DES FETES)
. 5 Mars :	Concours de Belote (AMICALE SAPEURS-POMPIERS)
. 18 Mars :	Concours de coinche (E.S.S.R.)
. 1 et 2 Avril :	Gala théâtral (LE BON AIR)
. 16 Avril :	Bal familial (E.S.S.R.)
. 21 Mai :	Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)
. 4 Juin :	Bal familial (E.S.S.R.)
. 17 Juin :	Bal de la "Saint-Jean" (COMITE DES FETES)
. 17 Juin :	Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)
. 16 Juillet :	Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)
. 23 Juillet :	Kermesse des écoles (A.P.E.L. - O.G.E.C.)
. 29 Juillet :	Bal familial (AMICALE SAPEURS-POMPIERS)
. 29 Juillet :	Concours de Boules (LA BOULE AMICALE)
. 5, 6 et 7 Août :	Fête patronale

ETAT-CIVIL 1994 (au 19 DECEMBRE)

6_NAISSANCES

VOCANSON Damien	Le Bourg	le 20 Février
GUERIN Vincent	Lautat	le 26 Février
PEYRARD Anthony	Ferréol	le 5 Octobre
CLAPEYRON Anaïs	Chazotte	le 11 Octobre
ROBIN Kathleen	Chazotte	le 18 Novembre
DELORME Camille	Le Bourg	le 13 Décembre

5_MARIAGES

DURIEU Lionel / GENEST Annick		le 27 Août
GATTET Jean-Lou / CLAPEYRON Elisabeth		le 27 Août
GUERIN Marc / DRAGON Véronique		le 3 Septembre
SIMONET Christophe / ROYER Viviane		le 10 Septembre
MIALON Thierry / PEYRARD Véronique Pristiné		le 22 Octobre

4_DECES

ANDRE Jean	Lautat	le 10 Janvier
DEBARD Marie Julie	Les Vialletons	le 1er Juillet
FRISON Jeanne	Chabret	le 13 Août
EPALLE Benoite	Les Vialletons	le 29 Novembre

DES NOUVELLES DE NOS SOCIETES

SOYONS SPORTIFS SOUS LES COULEURS VERTES DE L' E.S.S.R.

Cette année encore l'espérance sportive de St-Romain défend pas trop mal ses couleurs. A ce jour, le club compte environ 70 licenciés pour 5 équipes :

. Une équipe poussins dirigée par Gilles et Jean-Marc SIGAUD. Ils ont beaucoup de mérite avec ces petits verts âgés de 6 à 9 ans.

. Une équipe pupilles managée par Alain BASTION et Bruno CROZE qui se classe très bien, puisqu'ils sont 2ème en excellence.

. Une entente avec Dunières a permis cette année de créer une équipe minime qui joue le dimanche matin à St-Romain.

. L'équipe séniors toujours fidèle avec son coach Jean-Philippe CHAUSSE qui essaie au mieux de motiver ses joueurs. Cette année, ils ont un peu de mal à concrétiser de bons résultats mais ils jouent dans un championnat difficile. **Amis supporters venez les encourager.**

. N'oublions pas l'équipe féminine entraînée par Daniel LARDON. Cette année encore elles exportent les couleurs vertes aux limites de la Loire puisqu'elles se déplacent jusqu'à Roanne.

Si vous êtes sportifs ou sportives, venez rejoindre ce club pour continuer à défendre le maillot vert ou, pourquoi pas devenez dirigeant.

Le printemps prochain, vous pourrez remarquer quelques travaux au niveau des locaux. L'augmentation constante des licenciés nécessite un agrandissement des vestiaires. Autant pour ranger le matériel, que pour permettre à tous et toutes de se changer dans de meilleures conditions. La Municipalité a obtenu des subventions pour pouvoir réaliser ces travaux. Prochainement peut-être un terrain stabilisé pourrait voir le jour.

Le Président Monsieur Gilbert GUILLAUMOND entouré de tout son bureau vous adresse tous ses voeux pour cette nouvelle année qui espérons sera encore bien verte.

SAINT-ROMAIN : UN TENNIS QUI SE PORTE BIEN

Après une saison 1994 satisfaisante, le tennis-club repart pour 1995 avec des préoccupations nouvelles et un effectif encore en hausse avec 40 licenciés. Cette saison, l'accent sera mis principalement sur les féminines et sur l'école de tennis.

En effet, l'école de Tennis a connu un bel essor cette année avec sept nouveaux licenciés, ce qui porte l'effectif à 19 enfants. Cette progression est d'autant plus encourageante que le 4 décembre dernier ils sont revenus du rassemblement inter-écoles de St-Didier-En-Velay avec un trophée. De plus, un des entraîneurs, Fabrice FOURNEL va passer le brevet d'éducateur premier degré à la fin de l'année. Nous comptons sur sa réussite pour dynamiser l'école de Tennis et à travers elle, tout le Tennis-Club.

N'oublions pas qu'en avril et mai prochain, se dérouleront les championnats départementaux par équipes ; à cette occasion les plus grandes de l'école de Tennis tenteront de s'intégrer au groupe des féminines adultes ; avec lesquelles nous formerons deux équipes. Le Tennis féminin se porte bien à St-Romain, et c'est tant mieux.

Quant aux hommes, ils aborderont cette année avec 7 joueurs classés, ce qui devraient leur permettre de faire un bon championnat par équipe.

Souhaitons à toutes nos équipes de porter haut les couleurs de St-Romain.

BONNES VACANCES SPORTIVES

Le Tennis Club

LE BON AIR REVIENT A SES PREMIERES NOTES

Rappelez-vous, il y a quelques années, le Bon Air concourait en groupe G, il comptait dans ses rangs des trompettes, des cors, des basses, des percussions et des clairons. Mais voilà l'effectif devenant de plus en plus restreint, les musiciens troquèrent leurs clairons pour d'autres instruments et changèrent de catégorie pour concourir en groupe C. Cette métamorphose connut de beaux jours, chaque année le Bon Air grimpait d'une division pour atteindre en 1993 la division d'excellence.

Mais durant ce parcours, les clairons ne furent pas mis au placard, ils étaient l'instrument de travail des jeunes filles de l'Ecole de musique, dont les progrès encourageants vont conduire le Bon Air à revenir dans cette catégorie reine qu'est le groupe G.

D'ailleurs, vous avez peut-être remarqué que lors des manifestations à St-Romain, les morceaux interprétés ont changé de registre. Si ce n'est déjà fait, vous aurez l'occasion d'applaudir le Bon Air lors de son gala annuel les 1er et 2 Avril prochain à la Salle des Fêtes. Que ce soit les acteurs, les musiciens ou les twirlers (qui sont actuellement en plein renouveau sous l'impulsion de jeunes filles très motivées), tous s'emploieront à vous faire passer une agréable journée.

Nous comptons sur votre soutien, et que la musique rythme vos fêtes de fin d'année.

LE DON DU SANG

*comprendre
pour
donner*

Nous publions ce document à la demande de Monsieur KACZMAREK qui préside depuis de nombreuses années l'Association des Donneurs de Sang de ST-ROMAIN. Celle-ci est particulièrement vivante puisqu'elle compte plus de 100 membres.

Élément essentiel pour la médecine moderne avec ses divers composants, le sang humain ne peut être obtenu que par prélèvement sur une personne consentante.

Donner un peu de sang est un geste irremplaçable

Geste de réelle solidarité entre les êtres humains quelles que soient leurs origines, quelles que soient leurs croyances.

Pour conserver toute sa valeur morale, ce geste doit être :

Volontaire - Anonyme - Gratuit

♦ Qu'est-ce que le sang ?

Le sang représente 1/13^e du poids total du corps humain. Il est composé à 55 % d'un élément nommé *plasma* dans lequel flottent des cellules diverses :

- **Les globules rouges** transportent notamment l'oxygène vers toutes les cellules. qu'ils déchargent du gaz carbonique produit par leur activité.
- **Les globules blancs** défendent l'organisme contre les agressions des microbes. bactéries et virus. qu'ils "absorbent" avant de les digérer.
- **Les plaquettes** obstruent toutes les brèches ouvertes dans le système circulatoire. maintenant ainsi le sang dans les vaisseaux.

• Le **plasma** contient des protéines de trois types :

- les immunoglobulines
- l'albumine
- les fractions coagulantes.

Leur absence entraîne des problèmes immunitaires, d'hypovolémie. ou de coagulation (hémophilie).

• Les groupes sanguins

Ce sont surtout les globules rouges qui en portent les marqueurs. Ceux-ci ont été classés selon différents systèmes dont les plus connus sont les groupes A-B-O et Rhésus. Dans la population française ils se répartissent de la façon suivante :

	O	A	B	AB
Rh+	35,7%	37,4%	8,5%	3,4%
Rh-	6,3%	6,6%	1,5%	0,6%

♦ Qu'est-ce que la transfusion sanguine ?

Elle consiste à transmettre au patient le constituant du sang qui lui manque, en évitant tout apport inutile et toute contamination virale, bactérienne ou parasitaire. Le respect absolu des règles de compatibilité entre donneur et receveur s'impose afin d'éviter des accidents graves, voire mortels.



Fédération Française des
donneurs de sang bénévoles



Fédération Internationale des
organisations de donneurs de sang





Photo Ph. RICARD - PTT

◆ Comment le sang est-il collecté ?

Le sang ou ses composants sont collectés par les établissements de transfusion sanguine auprès de donneurs bénévoles, anonymes et volontaires. Le prélèvement est effectué par un médecin ou sous sa direction et sa responsabilité.

Ils sont ensuite analysés, conservés, voire fractionnés en éléments distincts cellulaires (globules rouges, plaquettes) ou plasmatiques, puis distribués en fonction des besoins des hôpitaux et des cliniques au bénéfice des malades et des blessés.

◆ Le sang artificiel existe-t-il ?

Le sang a des constitutions et des fonctions très complexes et est à ce titre irremplaçable.

Néanmoins la mise au point de procédés biotechnologiques permet la préparation de certains produits substitutifs spécifiques d'origine non-humaine tel que le "facteur VIII recombinant". Mais plusieurs constituants, en particulier cellulaires ne semblent pas concernés, même à long terme, par de telles préparations. Certes des transporteurs

d'oxygène ont pu être mis au point, mais ils ne suffisent pas à remplacer les globules rouges dont les fonctions sont bien plus complètes.

S'il est fondé que les produits recombinaux garantissent "en principe" l'inocuité virale, étant issus du génie génétique, il n'en est pas de même de l'inocuité bactérienne. Mais surtout le risque d'immunisation doit être évalué.

◆ Est-il possible de se faire transfuser son propre sang ?

Il s'agit de la transfusion "autologue". Elle se définit comme la transfusion à un individu de son propre sang. La crainte de contamination virale, est à l'origine de la demande importante du recours à ce procédé. Il y a trois façons de le faire :

- **le prélèvement programmé** : envisageable lorsque l'intervention chirurgicale est prévue à très court terme, et que la quantité de sang nécessaire est évaluée.

- **l'hémodilution** : on prélève une quantité déterminée de sang immédiatement avant l'opération que l'on

remplace par un volume de substitut plasmatique.

- **le recueil per-opératoire** : comme le nom l'indique le recueil a lieu pendant l'opération. Le sang perdu lors de l'intervention est récupéré, filtré et retransfusé à la personne.

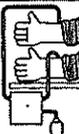
◆ Peut-on choisir la personne à qui l'on donnera son sang ?

Il s'agit du "don dirigé". On estime habituellement qu'il sous-tend des risques supplémentaires : risque immunologique, risque de contamination par un proche (devant la pression de l'entourage on peut être conduit à dissimuler certains facteurs de risque).

Il remet aussi directement en cause le principe d'anonymat essentiel pour l'éthique transfusionnelle; Toutefois chaque personne de l'entourage du malade peut manifester sa solidarité par un don anonyme.

◆ Qui peut donner ?

Le souci de préserver la santé du donneur comme celle du receveur

LE DON, MOD			
	TYPE DE DON	LIMITES D'ÂGE	RYTHME MAXIMUM
	DON DE SANG TOTAL	18 à 65 ANS (60 ans pour un 1 ^{er} don)	HOMMES 5 fois par an FEMMES 3 fois par an
	DON DE PLASMA (plasmaphérese)	18 à 60 ANS	HOMMES et FEMMES 20 fois par an (12 l. au max.)
	DON DE PLASMA RICHE EN PLAQUETTES (mini CUP)	18 à 60 ANS	HOMMES 5 fois par an FEMMES 3 fois par an
	DON DE PLAQUETTES OU DE GLOBULES BLANCS (cytaphérese)	18 à 50 ANS	HOMMES et FEMMES 2 fois par an (4 fois à titre exceptionnel)

détermine si le sang peut ou non être prélevé. Des normes ont pour cela été élaborées, afin de s'assurer de l'absence de risques pour les uns et pour les autres.

Une période de gestation, d'allaitement, un taux d'hémoglobine insuffisant, une intervention chirurgicale majeure, nécessitant que l'on s'abstienne de donner son sang pendant une période évaluée par le corps médical.

Dés troubles cardiaques, les hépatites, le cancer ainsi qu'un risque d'exposition au virus du S.I.D.A. ne permettent pas de donner son sang. *Les personnes qui ne pourraient plus donner leur sang peuvent cependant offrir de leur temps et de leur savoir-faire en prenant contact avec l'association de leur région.*

◆ Comment se déroule un don de sang ?

Le prélèvement est obligatoirement précédé d'un entretien avec un médecin qui procède à un bilan global de santé et s'assure de l'absence de contre-indications médicales au don.

Le donneur s'installe sur un siège aménagé. On vérifie son identité, puis on pose un garrot au niveau du bras pour donner du relief au système veineux. On désinfecte l'endroit de la ponction et on procède au prélèvement. Pendant toute la durée de celui-ci, la poche repose sur un agitateur, qui mélange mécaniquement le sang à de l'anticoagulant contenu dans cette poche. Serrer et desserrer le poing permet de faciliter l'écoulement du sang.

Le prélèvement effectué, on remplit deux ou trois tubes annexes pour les examens en laboratoire, l'ensemble constituant un maximum de 450 ml. Le garrot et l'aiguille sont alors enlevés et un pansement est appliqué. Il est conseillé de le garder au-moins deux heures. Le tout aura duré entre 10 et 15 mn. Le donneur peut alors se lever et on lui servira une collation substantielle.

◆ Qu'est-ce que la plasmaphérèse ?

C'est une technique qui consiste à prélever uniquement le plasma du donneur, et à lui restituer ses globules et plaquettes.

Le plasma est prélevé grâce à un appareil automatisé qui garantit le confort et la sécurité du donneur.

La machine, par centrifugation ou filtration, sépare les composants du sang. Le plasma est recueilli, les éléments cellulaires sont restitués au donneur.

Cette opération dure environ 40 minutes. On obtient une quantité de plasma plus importante qu'à partir



Photo Ph. RICARD - PTT

d'un don de sang total, répondant ainsi à des besoins multiples : *accidentés, grand brûlés, hémophiles, prévention et traitement de maladies infectieuses...*

◆ Qu'est-ce que la cytophérèse ?

C'est une technique qui consiste à prélever uniquement les plaquettes ou les globules blancs d'un donneur.

Elle permet de fournir aux malades souffrant de troubles hémorragiques (*notamment les aplasiques, les leucémiques...*) des quantités importantes de plaquettes correspondant à leur groupe sanguin et tissulaire.

Le prélèvement est réalisé avec un séparateur de cellules qui isole les plaquettes (*ou les globules blancs*) et restitue les autres composants du sang au donneur.

Au cours d'une cytophérèse (*d'une durée moyenne de 3 heures*), la quantité de plaquettes prélevée est équivalente à celle obtenue par 6 à 8 dons de sang total.

E D'EMPLOI

ÉCART ENTRE 2 DONNS	FINALITÉ DU DON
2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Hémorragies aiguës • Anémie • Interventions chirurgicales
10 jours	<ul style="list-style-type: none"> • Hémophilie • Prévention et traitement des maladies infectieuses • Brûlures graves • Troubles du volume sanguin
2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Cancérologie pédiatrique • Aplasies • Hémophilie • Maladies infectieuses • Brûlures graves
2 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Aplasies • Leucémies • Traitement associé du cancer

le don du sang

Le donneur volontaire en cytophèrese pourra selon sa compatibilité tissulaire avec un malade (*proportion 1 sur 10 000*) être sollicité dans la limite maximum de 2 dons par an.

♦ Risque t-on d'être contaminé en donnant son sang ?

En aucun cas : l'ensemble du matériel utilisé est stérile et à usage unique. Il est détruit après chaque utilisation... Cela élimine tout risque de contamination infectieuse au cours du prélèvement de sang.

♦ Quelle est l'utilité de l'interrogatoire médical ?

La transfusion sanguine est destinée à "soigner le malade dans le respect du donneur". En vertu de ce principe l'interrogatoire médical doit constituer une relation de totale confiance entre le donneur et le médecin, et n'est en aucun cas destiné à rechercher une quelconque "faute du donneur". Cet entretien médical confidentiel a pour finalité d'assurer une évaluation de l'état de santé du donneur de sang et de lui faire part des risques éventuels d'exposition à certaines maladies.

♦ Que devient le sang après le don ?

Il est acheminé au laboratoire dans une caisse isotherme. Il est soumis alors, à partir du contenu des tubes annexes, à différents tests de dépistage, de groupage sanguin, et de numération globulaire.

Ces tests permettent également l'établissement de la carte de donneur de sang bénévole, qu'il est conseillé de porter constamment sur soi.

Le sang pourra alors être centrifugé ou "fractionné" pour répondre à la demande des centres de soins.

♦ Comment peut-on éviter la contamination par le virus du Sida ?

Pour éviter l'infection post-transfusionnelle trois mesures préventives sont généralement prises :

- l'exclusion des donneurs de sang très exposés ; mesure qui exige de la vigilance et un effort adapté de communication.

- le dépistage systématique d'anticorps anti hiv pour chaque don du sang, avec exclusion de toute utilisation thérapeutique des dons trouvés positifs.

- l'inactivation virale par pasteurisation (*albumine*) ou procédé "solvant-détergent" dit SD (*Facteur VIII*) des concentrés issus du fractionnement. Ce traitement est destiné à éliminer les virus les plus dangereux connus à ce jour qui auraient pu échapper aux barrières d'exclusion précédentes.

♦ Le don du sang est-il anonyme ?

Oui. C'est une règle absolue que le Centre de transfusion doit respecter, en particulier à l'égard du receveur.

Ceci notamment pour protéger le receveur comme le donneur de toute dépendance psychologique.

♦ Pourquoi le don du sang n'est-il pas rémunéré ?

Le don du sang est bénévole dans la mesure où le sang humain, comme toute substance humaine, n'est pas une marchandise et donc ne peut avoir de prix.

Il convient d'éviter toute dérive vers une "professionnalisation" ce qui conduirait à faire des donneurs de sang des "machines" chargées de produire de "la matière première".

Le droit d'être soigné doit concerner tout le monde et pas seulement les plus aisés au détriment des plus pauvres.

Enfin, le sang ainsi collecté "sans contrepartie" a toutes les raisons d'être plus fiable.

♦ Quel est le "coût" du sang ?

Le sang n'a pas de prix, mais la transfusion a un coût. Les frais inhérents à l'administration de produits sanguins tiennent compte, non pas de la valeur du produit mais des frais de conditionnement, de traitement, de recherche, d'amortissement du matériel, de rétribution du personnel, etc...

Ces "tarifs" couvrent uniquement les frais correspondant aux actes précités : c'est l'exigence de non-profit.

Document établi par :

- La Commission des Relations Internationales

- La Commission Information-Education

de la fédération française des donneurs de sang bénévoles

Conseiller médical D' Alain Beauplet

Réalisation :

